

LE CHÈQUE SPORT

PEUT-ÊTRE Y AVEZ-VOUS DROIT ?

Vous avez de 6 à 25 ans et vous habitez Saint Nazaire, vous aimez le sport mais les revenus de votre famille ne suffisent pas à l'inscription dans un club...

VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER DU CHÈQUE SPORT !

AVEC QUI ?

- La Ville de Saint Nazaire, en partenariat avec la Fédération des Maisons de Quartier.

POUR QUOI FAIRE ?

- Pour aider à financer l'adhésion à un club sportif nazairien.

POUR QUI ?

- Pour les jeunes de 6 à 25 ans, uniquement, habitant à Saint Nazaire et dont les ressources de la famille sont faibles (bénéficiaires de la CMU).

FORMULE D'AIDE :

- Le montant de l'aide est différencié à la fois, en fonction du montant de l'adhésion mais aussi, en fonction des revenus de la famille.
- Pour les bénéficiaires de la CMU = **1 Chèque sport de 40 € maximum.**
- **Dans tous les cas, il reste 8 € à la charge du jeune.**

COMMENT FAIRE ?

- Choisir un club et s'informer du prix de la licence
- Rassembler les justificatifs nécessaires ou aller voir un(e) assistant(e) social(e)
- Prendre rendez-vous avec le responsable "CHÈQUE SPORT" de la Fédération des Maisons de Quartier au 02 40 22 78 70
- Se présenter au rendez-vous avec tous les documents.

SERVICE DES SPORTS

7, av. Pierre de Coubertin - Tél. 02 44 73 44 88

www.mairie-saintnazaire.fr



Saint-Nazaire
L'ÉNERGIE ATLANTIQUE
EST LÀ!